



ASSOCIATION
DES CONSEILLERS
ET PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

LE RAPPORTEUR

La voix du personnel non syndiqué
Pour rassembler et oser dire

Automne 2007

MOT DU PRÉSIDENT INTÉrimAIRE

C'est avec fierté, mais aussi avec tristesse que je m'adresse à vous à titre de président intérimaire de l'Association.

En effet, notre collègue et ami, René Marcotte, qui a présidé l'ACPQ depuis 2002 est décédé le 31 juillet dernier à l'âge de 56 ans.



René Marcotte

Tout comme nous au Conseil de direction, il croyait fortement que les non syndiqués du réseau se devaient d'obtenir des conditions de travail équitables et équivalentes aux autres travailleurs du réseau. N'ayant pas réussi à atteindre ce but qu'il s'était fixé, nous sommes confiants que son exemple et sa détermination sauront en inspirer plusieurs dans la poursuite de cette recherche de l'équité.

À cet effet, et dans les suites des actions que René souhaitait réaliser avec le support et la collaboration de tous les membres, nous faisons appel à vous pour convaincre des collègues non syndiqués à se joindre à l'ACPQ.

Pour ce faire, nous allons vous acheminer par courrier cinq cartons d'invitation (plus sur demande) à devenir membre ainsi que le même nombre de formulaires d'adhésion (aussi disponible sur notre site Web à : www.acpq-aper.qc.ca). Sur réception, vous n'aurez qu'à les distribuer en personne à des collègues susceptibles d'être éligibles et intéressés. Sur ces cinq personnes, nous sommes confiants que vous saurez en convaincre au moins un. Ce simple geste en apparence nous permettra ainsi de doubler le nombre de membres actuel.

Le but visé, rappelons-nous, est d'obtenir pour notre groupe une reconnaissance associative et des conditions de travail équivalentes à tous les autres salariés et cadres du réseau. Nous comptons sur vous !



Patrick Allison

Aussi, j'en profite pour vous convoquer à participer à l'assemblée générale de l'association qui se tiendra au siège social de l'Association le 5 décembre 2007 à compter de 16 heures. Pour faciliter la participation, nous vous donnerons accès, cette année encore, à une conférence téléphonique. Plus de détails vous parviendront d'ici peu par l'entremise de la convocation et de l'ordre du jour.

Voici votre chance de vous impliquer et de contribuer à l'amélioration de nos conditions de travail. Le recrutement est une façon, votre implication au sein du Conseil de direction en est une autre. Nous comptons sur vous !

RENCONTRE AVEC LA SOUS-MINISTRE ADJOINTE



Michel Legros,
directeur exécutif

Profitant de l'arrivée de la nouvelle sous-ministre adjointe, Mme Lise Verreault, en remplacement de M. Jacques Larouche à la Direction générale du personnel réseau et ministériel, il m'a été possible de profiter de cette première rencontre qui a eu lieu en présence de M. André B. Matte de la Direction des salariés pour échanger sur les sujets suivants :

1. État du membership post Loi 30;
2. Orientations préconisées par le MSSS et le Conseil du trésor;
3. Conditions de travail balisées;
4. Reconnaissance associative.

Durant cet entretien, on nous a confirmé que maintenant que la Loi 30 (diminution du nombre d'accréditations syndicales) a fait ses effets, le nombre de personnes non syndiquées et ▶

► non syndicales est désormais réduit à environ 2 000 personnes. Cet état de situation rend ainsi l'ACPQ davantage représentative de ce groupe. À ce jour, le MSSS estime souhaitable de préserver le statut de non syndicable mais avec des conditions de travail et de rémunération balisées.

Ces bonnes nouvelles devront être accompagnées de la volonté des membres à recruter des collègues à se joindre.

Si, contrairement à l'arbitraire existant qui est associé à l'approbation des conseils d'administration d'établissements, les conditions de travail deviennent sujettes à l'application d'un règlement, il est aussi prévu et souhaitable d'y inclure

un droit de recours. Qui dit droit de recours, dit représentation et il ne reste plus qu'un pas pour la pleine reconnaissance de l'ACPQ dans son rôle de représentante collective et individuelle pour le groupe.

Selon les dires de M. Matte, le voile sur cette situation ambiguë devrait être levé d'ici quelques mois. Mme Verreault s'est dite, tant qu'à elle, ouverte à travailler avec l'ACPQ.

Ces bonnes nouvelles devront être accompagnées de la volonté des membres à recruter des collègues à se joindre. La représentativité de l'ACPQ passe nécessairement par l'augmentation de son niveau de membership.

Pour plus de précision sur ce qui précède, je vous invite à lire la lettre que M. Matte nous adressait le 3 août dernier.

Ministère de la Santé
et des Services
sociaux

Québec



Direction du personnel salarié

Québec, le 3 août 2007

Monsieur Michel Legros
Directeur exécutif
Association des conseillers et professionnels
du Québec
Pour la défense et la représentation du personnel
non syndiqué du réseau
3745, rue Saint-Jacques, bureau 216
Montréal (Québec) H4C 1H3

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre du 29 mai dernier, nous désirons vous informer que l'établissement des conditions de travail des employés non syndiqués du réseau par règlement demeure toujours en réflexion au sein de l'appareil gouvernemental.

En conséquence, nous envisageons de mettre à jour les différentes circulaires qui s'appliquent actuellement à cette catégorie de personnel et leurs modifications d'ici la fin de l'année 2007.

Tel que nous vous l'avons déjà indiqué, nous recueillerons éventuellement vos commentaires sur ce projet de circulaire. Cette consultation que nous effectuerons également auprès d'autres organismes intéressés par la question n'implique aucunement que nous accordons un quelconque statut particulier ou reconnaissance de votre association à titre d'organisme représentatif exclusif de cette catégorie de personnel du réseau de la santé et des services sociaux.

Cependant, nous serons heureux de pouvoir bénéficier de votre précieuse expertise dans ce dossier.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

André B. Matte
Directeur

ABM/YT/gp

Votre conseiller en sécurité financière La Capitale

À l'œuvre avec vous...



Pour bâtir,
protéger
et valoriser
votre patrimoine

Une démarche simple !

Une première rencontre

- > Écoute de vos objectifs, projets et préoccupations
- > Collecte d'information pour bâtir votre analyse de situation financière personnelle

Une seconde rencontre

- > Présentation de votre analyse de situation financière
 - Scénarios basé sur vos revenus de retraite en fonction de la projection de fonds de pension, RÉER, placements, etc.
- > Recommandation d'une stratégie financière qui vous permettra de satisfaire vos besoins et d'atteindre vos objectifs financiers

Un suivi

- > En fonction de l'évolution de votre stratégie au rythme des étapes de votre vie.



La Capitale
groupe financier

**Profitez des nombreux avantages offerts
aux membres de l'ACPQ !**

Pour en savoir davantage et afin de connaître
le conseiller attiré à votre institution, communiquez
avec La Capitale sans tarder !

1 866 665-0500

8 NOVEMBRE 2007

Une soirée dédiée à l'excellence et à l'innovation

Par Suzie Roy, secrétaire du comité du développement de la gestion de l'APER

Dans un contexte où la complexité des changements et des responsabilités augmentent, l'importance d'entretenir et de préserver un sentiment de direction personnelle s'avère d'autant plus nécessaire. Un pouvoir propre à chaque leader prend racine intérieurement et influence son devenir.



Le 8 novembre prochain, notre conférencier invité, François P. Héon, nous accompagnera dans notre exploration de l'importance d'une direction personnelle comme guide essentiel dans la complexité. Un document d'accompagnement sera aussi distribué à chaque participant pour que chacun puisse ainsi poursuivre sa propre réflexion et réponde plus clairement à la question qui nous est posée, soit « **Qu'est-ce qui m'allume comme gestionnaire ?** ». Thématique qui pourrait aussi se traduire « **... comme conseiller et professionnel** »

De plus, lors de cette soirée, à titre de **participant, vous serez appelé à déterminer le projet qui se verra décerner le Prix reconnaissance de l'innovation, version 2007**. L'équipe gagnante recevra une bourse de 500 \$ et les équipes ayant obtenu une mention d'honneur se verront remettre une plaque souvenir pour souligner leur contribution. Cette année, les trois projets mis en candidature sont :

- « **Prévention dans la communauté de LaSalle** » – Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw;
- « **Préparation à l'école et promotion de la réussite éducative, de la santé et du bien-être de l'enfant** » – Centre de santé et de services sociaux Cavendish;
- « **Clinique de santé mentale pour adultes – Services de première ligne sur le territoire de Hull, Aylmer et Gatineau** » – Centre de santé et de services sociaux de Gatineau.

De nouveau, la Direction du personnel d'encadrement du MSSS supporte cette initiative et facilite ainsi le repérage des pratiques innovatrices au sein du réseau. La Capitale assurances générales commandite le Prix.

Cette activité a été organisée pour vous. Une fois de plus, une invitation à ne pas manquer. Penser à vous. Et pourquoi, ne pas vous donner un temps de réflexion et de support pour les collègues innovateurs ?

Il me fera plaisir de vous saluer le 8 novembre prochain. À bientôt !

PENSEZ-Y !

La liberté, c'est s'octroyer le pouvoir de refuser ou d'accepter de faire quelque chose *Francine St-Amour*

AVONS-NOUS VOTRE ADRESSE ÉLECTRONIQUE ?

Vous souhaitez recevoir tous les communiqués spéciaux ?
Vous souhaitez être informé-e dans les meilleurs délais ?
Adressez-nous un petit bonjour à acpq@aper.qc.ca et le tour sera joué.
Merci de votre précieuse collaboration !

ACPQ

3745 St-Jacques, #216

Montréal (Québec)

H4C 1H3

Téléphone : 514-933-3208

Télécopieur : 514-933-2397

association@aper.qc.ca

www.acpq-aper.qc.ca